

REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent	: 01

Date de la convocation : Vendredi 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi 28 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

04 membres absents ayant donné procuration

Malika BAREIL a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;
Jean-Luc FABRE a donné procuration à Solange HOLLARD ;
Éric GINESTET a donné procuration à Maryse CEREDE ;
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Frédérique LION.

01 membre était absent

Elodie AUMONIER

Secrétaire de séance : Solange HOLLARD

DELIBERATION N°14/2024 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE DE MONS POUR L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-2 et L.2121-31, le Conseil Municipal est appelé, pour l'exercice 2023, à adopter le Compte de gestion établi par le trésorier de Balma et à arrêter le Compte Administratif du budget unique dressé par l'ordonnateur et conforme au compte de gestion.

Approbation du Compte administratif

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévues BP 2023	1 913 050,24 €	1 913 050,24 €
Réalisés CA 2023	1 926 805,39 €	2 196 667,24 €
Résultat de l'exercice 2023		Excédent 269 861,85 €
Report à nouveau		Excédent 590 403,83 €

Le **résultat de clôture de la section de fonctionnement** pour l'exercice 2023 (résultat de l'exercice 2023 + report à nouveau) est de : **860 265,68 €**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la section fonctionnement du CA 2023.

VOTE : Unanimité – Une abstention (Monsieur Alain GALY)

Section d'investissement :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Prévues BP 2023	3 128 106,52 €	3 128 106,52 €
Réalisés CA 2023	1 419 446,78 €	1 875 398,63 €
Résultat de l'exercice 2023		Excédent 455 951,85 €
Report à nouveau		Excédent 107 691,29 €

Le **résultat de clôture de la section d'investissement** pour l'exercice 2023 (résultat de l'exercice 2023 + report à nouveau) est de : **563 643,14 €**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la section investissement du CA 2023.

VOTE : Unanimité – Trois abstentions (Madame Malika BAREIL et Messieurs Alain GALY et Jean-Claude LAFFONT).

Approbation du Compte de gestion

Il est constaté l'identité entre le Compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 de la mairie de Mons :

	CA 2023	CG 2023
Dépenses de fonctionnement	1 926 805,39 €	1 926 805,39 €
Recettes de fonctionnement	2 196 667,24 €	2 196 667,24 €
Dépenses d'investissement	1 419 446,78 €	1 419 446,78 €
Recettes d'investissement	1 875 398,63 €	1 875 398,63 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De constater l'identité des valeurs sur le Compte de gestion du budget unique de la commune pour l'exercice 2023.

Article 2 :

D'adopter le Compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2023 du budget unique de la commune.

Article 3 :

De considérer la conformité et la sincérité des restes à réaliser s'élevant à : 1 165 500,00 € en dépenses d'investissement pour le budget unique.

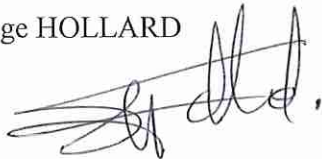
Article 4 :

D'arrêter les Comptes Administratifs du Budget Unique de la commune pour l'exercice 2023.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 28/03/2024

Solange HOLLARD



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>